

# PLATFORMAWARDS 2024

## RÈGLEMENT ET MODALITÉS



Les PLATFORMAwards sont un concours organisé par PLATFORMA, la coalition paneuropéenne regroupant les collectivités territoriales - et leurs associations - actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région. En 2024, pour leur quatrième édition, les PLATFORMAwards vont à nouveau promouvoir et récompenser les meilleures pratiques de coopération décentralisée au développement.

Le secrétariat de PLATFORMA est hébergé par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), la plus ancienne organisation de villes et régions d'Europe, qui rassemble 100 000 collectivités territoriales représentées au sein de 60 associations nationales. Le CCRE est situé à Bruxelles (Belgique) et est représenté légalement par son Secrétaire général, Fabrizio Rossi.

## I. ELIGIBILITÉ

### QUI PEUT POSTULER ?

Les collectivités territoriales (villes, provinces, régions...) des 27 États membres de l'Union européenne<sup>1</sup> (UE) sont éligibles aux PLATFORMAwards, et sont ci-après dénommées les « candidats ».

Les candidats doivent mettre en œuvre un projet de coopération en partenariat avec une ou plusieurs collectivités territoriales d'un pays partenaire bénéficiaire de l'aide publique au développement de l'UE<sup>2</sup>, à l'exception des bénéficiaires éligibles à un financement de l'Union au titre de l'instrument d'aide de préadhésion<sup>3</sup>, ci-après dénommés « le(s) candidat(s) partenaire(s) » ou « le(s) partenaire(s) de projet ».

Ces pays sont :

- Afrique du Sud
- Afghanistan
- Algérie
- Angola
- Argentine
- Arménie
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bélarus
- Belize
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Botswana
- Brésil
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Chine (République populaire de)
- Cisjordanie et bande de Gaza
- Colombie
- Comores
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Cuba



<sup>1</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

<sup>2</sup> EU Aid Explorer (2024) : [https://euaidexplorer.ec.europa.eu/explore/recipients\\_en](https://euaidexplorer.ec.europa.eu/explore/recipients_en) et liste de l'OCDE des bénéficiaires de l'aide publique au développement (2024-2025) : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-of-ODA-Recipients-for-reporting-2024-25-flows.pdf>

<sup>3</sup> Liste des pays éligibles à un financement de l'Union au titre de l'instrument d'aide de préadhésion : [https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance\\_en?prefLang=fr](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance_en?prefLang=fr)

- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Équateur
- Érythrée
- Eswatini
- Éthiopie
- Fidji
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grenade
- Guatemala
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyane
- Haïti
- Honduras
- Îles Marshall
- Îles Salomon
- Inde
- Indonésie
- Irak
- Iran
- Jamaïque
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Kiribati
- Kirghizistan
- Lesotho
- Liban
- Liberia
- Libye
- Madagascar
- Malawi
- Malaisie
- Maldives
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Maurice
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Mongolie
- Montserrat
- Mozambique
- Myanmar
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Niue
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palau
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pérou
- Philippines
- République arabe syrienne
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- République démocratique populaire lao
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- Rwanda
- Sainte-Hélène
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Sao Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suriname
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Tchad
- Thaïlande
- Timor-Leste
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Tunisie
- Turkménistan
- Tuvalu
- Ukraine
- Vanuatu
- Venezuela
- Viet Nam
- Wallis-et-Futuna
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe



## LE PROJET

Le projet présenté doit être un projet de coopération décentralisée. Il doit permettre un développement équitable entre les collectivités territoriales de l'UE et des pays partenaires. Il doit contribuer à la mise en œuvre d'un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le projet présenté doit avoir débuté au moins 6 mois avant le lancement de l'appel à candidatures (au plus tard en janvier 2024) afin d'identifier les premiers résultats. Le projet devra se poursuivre au moins un an et demi après l'ouverture de la candidature (fin du projet au plus tôt en décembre 2025).

La section *III. Critères de sélection* précise les caractéristiques auxquelles les projets doivent répondre pour être présélectionnés.



## II. ENREGISTREMENT DES CANDIDATS ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le terme « candidat » désigne toute collectivité territoriale de l'UE éligible qui s'engage dans le processus de candidature aux PLATFORMAwards. Les candidats doivent obtenir l'accord de leurs partenaires de projet avant de remplir le formulaire de candidature.

Les candidatures multiples sont autorisées. Les candidats peuvent soumettre plus d'un projet seulement si :

- le projet est mis en œuvre avec une collectivité territoriale différente et
- un formulaire de candidature différent est utilisé.



La soumission d'une candidature ne donne pas automatiquement accès à la cérémonie et ne donne droit à aucune rétribution. Aucun frais de candidature n'est demandé au cours de la procédure de candidature et de sélection.

En soumettant une candidature aux PLATFORMAwards, les candidats reconnaissent et acceptent que les informations, données et images relatives à leurs projets puissent être utilisées par les organisateurs des PLATFORMAwards pour promouvoir les projets présélectionnés ainsi que les objectifs des PLATFORMAwards, principalement en publiant les projets sur le site internet [platformawards.eu](https://platformawards.eu) et sur les canaux de communication de PLATFORMA et du CCRE.

Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'envoyer des documents supplémentaires sur leurs projets (en ligne et sous d'autres formats) pour les supports de communication ou pour la cérémonie des PLATFORMAwards. Les candidats qui utilisent des images ou d'autres éléments créatifs dont les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) appartiennent à un tiers doivent obtenir l'autorisation expresse de ce tiers et le mentionner explicitement au secrétariat de PLATFORMA. Les organisateurs des PLATFORMAwards ne sont pas responsables des réclamations liées aux droits d'auteur et de propriété, aux marques déposées, aux pertes financières et aux passifs.

La personne qui remplit un formulaire de candidature doit être pleinement autorisée à déposer la candidature au nom des collectivités territoriales. Si un projet est sélectionné, il ne peut être retiré par le candidat ou ses partenaires pour quelque raison que ce soit.

Tous les candidats recevront une notification par courrier électronique concernant le statut de leur candidature au plus tard deux mois avant la date de la cérémonie.

## III. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats sont présélectionnés parmi les candidatures éligibles (conformément à la section I. *Éligibilité*) et sur la seule base du respect de la grille de critères de sélection suivante. Les critères principaux déterminent la sélection des projets. Les critères complémentaires ne disqualifient pas les projets mais visent à apporter une distinction et des points supplémentaires aux projets qui répondent à ces caractéristiques.

De plus amples informations sur chaque critère principal et additionnel, et les indicateurs respectifs, sont disponibles en [ANNEXE I](#).

### CRITÈRES PRINCIPAUX

- **Approche stratégique et objectifs.** Le projet suit une approche stratégique liée au cycle de mise en œuvre des politiques infranationales : définition du problème, élaboration de l'ordre du jour, formulation des politiques, mise en œuvre, suivi et évaluation.
- **Résultats et impact local.** Le projet a un impact concret sur les territoires et les populations ciblés.
- **Démocratie locale.** Le projet encourage les principes de la démocratie locale et de la bonne gouvernance au niveau local, tels que définis par le Conseil de l'Europe<sup>4</sup>.
- **Citoyenneté active.** Le projet renforce la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et les sensibilise aux défis du développement et de la mondialisation<sup>5</sup>, conformément à la cible 4.7 des Objectifs de développement durable<sup>6</sup>.
- **Efficacité du développement et cohérence des politiques<sup>7</sup>.** Le projet contribue à l'efficacité globale du développement en travaillant à la réalisation d'un objectif durable défini. Il tient compte des différents domaines politiques et de leurs effets sur les communautés et les écosystèmes locaux et mondiaux.

<sup>4</sup> <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/home>

<sup>5</sup> Publication de PLATFORMA [Sensibiliser les citoyens par l'éducation au développement](#)

<sup>6</sup> **ODD 4.7** : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur la cohérence des politiques pour le développement durable :

[https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/european-development-policy/policy-coherence-development\\_en?prefLang=fr](https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/european-development-policy/policy-coherence-development_en?prefLang=fr)

## CRITÈRES ADDITIONNELS

- **Égalité et inclusion.** Le projet reconnaît et respecte la corrélation entre les droits humains<sup>8</sup> et le développement durable. Plus précisément, il s'intéresse à :
  - **La jeunesse.** Le projet contribue à l'émancipation ou à l'engagement des jeunes et s'aligne sur les priorités du Plan d'action pour la jeunesse dans le cadre de l'action extérieure de l'Union européenne<sup>9</sup>.
  - **L'égalité entre les femmes et les hommes.** Le projet intègre une approche intersectionnelle<sup>10</sup> dans sa méthodologie et ses activités. Il reconnaît et aborde activement les multiples motifs de discrimination et les structures de pouvoir inégales qui affectent les femmes dans toute leur diversité.
- **Approche multipartite.** Le projet encourage le dialogue actif entre différents types et groupes de parties prenantes, en prônant le partenariat, l'inclusion et la collaboration.
- **Durabilité.** Le projet reconnaît le caractère éphémère des ressources disponibles<sup>11</sup> et tient donc compte de l'impact de sa mise en œuvre sur les générations actuelles et futures.
- **Coopération dans des contextes fragiles<sup>12</sup>.** Le projet vise à collaborer pour renforcer la résilience et les capacités des collectivités territoriales dans un contexte politique fragile.
- **Communication.** Le projet peut être facilement promu et constitue un bon exemple pour promouvoir l'excellence de la coopération décentralisée au développement.
- **Innovation et créativité.** Le projet est fondé sur une approche innovante, sortant des sentiers battus pour aborder les problèmes et obtenir des résultats.

Les projets présélectionnés seront publiés sur les sites internet de PLATFORMA ([platforma-dev.eu](http://platforma-dev.eu) et/ou [platformawards.eu](http://platformawards.eu)) et peuvent être promus sur les canaux de communication de PLATFORMA, y compris sur les réseaux sociaux.

## IV. COORDINATION DES PLATFORMAWARDS LE SECRÉTARIAT DE PLATFORMA

Le secrétariat de PLATFORMA organise, coordonne et supervise le processus.

Il est responsable :

1. D'organiser le concours et de rédiger le présent règlement des PLATFORMAwards ;
2. De sélectionner les membres du jury indépendant ;
3. De présélectionner 6 à 12 candidats parmi toutes les candidatures éligibles ;
4. De fournir aux membres du jury la grille de critères de sélection sur la base de laquelle ils doivent choisir les lauréats.



### LE JURY

Afin de garantir une sélection transparente et équitable, le jury indépendant est composé de représentants élus et de praticiens de la coopération au développement :

- des institutions européennes,
- de villes et régions européennes et non européennes,
- d'organisations locales et/ou internationales travaillant sur des questions de développement local.

Les noms des membres du jury seront annoncés sur [platformawards.eu](http://platformawards.eu) avant la réunion du comité du jury. Tout changement dans la composition du jury sera annoncé sur ce site.

<sup>8</sup> Boîte à outils de l'UE pour une approche fondée sur les droits humains (en anglais)

[https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/54c77670-4179-49fo-9af3-d1b18ff2d41f\\_en?filename=swd-2021-human-right-based-approach\\_en.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/document/download/54c77670-4179-49fo-9af3-d1b18ff2d41f_en?filename=swd-2021-human-right-based-approach_en.pdf)

<sup>9</sup> Plan d'action pour la jeunesse dans le cadre de l'action extérieure de l'UE (YAP)

[https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/youth/youth-action-plan\\_en?prefLang=fr](https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/youth/youth-action-plan_en?prefLang=fr)

<sup>10</sup> Etude du CCRE [Une introduction à l'intersectionnalité pour les collectivités territoriales](#)

<sup>11</sup> UCLA: [qu'est-ce que la durabilité ? \(ressource disponible seulement en anglais\)](#)

<sup>12</sup> OCDE : [Comment améliorer la coopération au développement dans les contextes fragiles ?](#)

## V. LE PROCESSUS DE SÉLECTION

### APPEL À CANDIDATURES

L'appel à candidatures des PLATFORMAwards est ouvert pour une période de 4 mois et demi (136 jours) du lundi 17 juin 2024 au jeudi 31 octobre 2024 à minuit (CET).

Les formulaires de candidature sont [disponibles en ligne](#) en anglais, en français et en espagnol. Les candidatures sont acceptées en anglais, en français et en espagnol.

Tous les candidats qui auront déposé leur candidature avant la date limite recevront un accusé de réception automatisé ou manuel.

### EVALUATION DES PROJETS

Le secrétariat de PLATFORMA procède à la présélection des candidats sur la base exclusive du respect de la grille de critères de sélection mentionnée à la section *III. Critères de sélection*.

Pour chaque indicateur faisant partie des critères principaux, les projets se voient attribuer une note de 0 à 5. La signification de chaque point est la suivante :

0. La candidature n'aborde pas le critère ou est incomplète.
1. La candidature suggère que le critère est partiellement pris en compte.
2. La candidature aborde largement le critère, mais des faiblesses ou des incohérences apparaissent.
3. La candidature aborde le critère de manière satisfaisante, malgré quelques lacunes.
4. La candidature aborde le critère de manière très satisfaisante, mais un petit nombre de lacunes subsistent.
5. La candidature suggère que le critère est abordé avec succès.

Les projets reçoivent un point supplémentaire pour chaque critère additionnel auquel ils répondent de manière favorable.

La somme des points pour les critères principaux et les critères additionnels constitue la note totale attribuée au projet et qui déterminera sa classification. Ces notes restent confidentielles et ne sont pas communiquées aux candidats, qu'ils soient présélectionnés ou non. Entre 6 et 12 projets sont présélectionnés et soumis au jury pour la décision finale.

### SÉLECTION FINALE DES LAURÉATS<sup>13</sup>

Les membres du jury procèdent à la sélection finale des lauréats sur la base des critères de sélection et de leur propre expérience. La sélection se fait lors d'une réunion du jury organisée entre la date de clôture des candidatures et la cérémonie de remise des prix.

Après discussion, les membres du jury sélectionnent les lauréats. En cas de désaccord sur les lauréats, les membres du jury procèdent à un vote à main levée ou en ligne afin de déterminer les lauréats des PLATFORMAwards 2024. Cette réunion se tient à huis clos et les échanges restent confidentiels.



<sup>13</sup> Les termes « lauréat » et « gagnant » sont utilisés indifféremment.

## VI. LES PRIX

Le projet gagnant se verra attribuer la production d'une vidéo documentaire destinée à promouvoir le projet de coopération. La valeur de la vidéo est fixée à 20 000 € HT. PLATFORMA donnera également de la visibilité au projet en organisant des projections lors de diverses réunions et événements.

Les trois premiers projets sélectionnés, quelle que soit leur position, gagneront :

1. Un voyage dans la ville où sera organisée la cérémonie de remise des PLATFORMAwards au printemps 2025. La date de la cérémonie et la ville d'accueil seront annoncées à l'avance sur [platformawards.eu](https://platformawards.eu) ;
2. De la visibilité pour leur projet par le biais d'articles et une promotion en ligne sur les canaux de communication de PLATFORMA et de ses partenaires, ainsi que dans les médias : interviews et webinaires en ligne, messages sur les réseaux sociaux et expositions présentant les projets dans différents contextes ;
3. Un accès au réseau des lauréats des PLATFORMAwards : invitation à des conférences communes, canal de partage d'informations et d'apprentissage entre pairs.

Ce document « Règlement et modalités » est valable pour la quatrième édition des PLATFORMAwards. Tous les détails et questions non exprimés dans le présent règlement seront décidés et communiqués en ligne par les organisateurs des PLATFORMAwards.

Pour plus d'informations sur les PLATFORMAwards :

- merci de contacter Rocio Ballesta Orta, Chargée de projet à PLATFORMA, [rocio.ballestaorta@cce-cemr.org](mailto:rocio.ballestaorta@cce-cemr.org)
- visitez le [site internet des PLATFORMAwards](#).

## VII. DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

En vous inscrivant aux PLATFORMAwards, vous acceptez *de facto* la déclaration de confidentialité régissant l'utilisation de vos données personnelles. La déclaration de confidentialité peut être [consultée ici](#).

